



**1<sup>er</sup> syndicat des TSMA**

<http://www.sntmafo.com>

## **Flash info**

### **Baisse du taux Pro/Pro**

### **Anomalies sur le**

### **complément IFSE**

**15 février 2021**

(Diffusion à tous les TSMA)

## **TAUX PRO/PRO : UNE BAISSE INCOMPRÉHENSIBLE**

L'arrêté du 4 février 2021, fixant les taux de promotion dans les corps du ministère de l'agriculture et de l'alimentation les années 2021 et 2022, fait passer le taux de de promotion des TSMA au grade de principal de 13 % en 2020 à 12 % en 2021 puis 11 % en 2022 ; tandis que le taux de promotion des TSMA au grade de chef passe de 11 % en 2020 à 10 % en 2021 et 2022. Cette situation est incompréhensible d'autant qu'aucune concertation des OS n'a été menée en amont.

Dans ce contexte, Stéphane TOUZET, Secrétaire Général du SNTMA, a écrit à la Secrétaire Générale du MAA pour obtenir les explications nécessaires :

« Madame La secrétaire générale

Nous venons d'apprendre la baisse sensible et répétée des taux de promotion pour le corps des TSMA. Cette baisse qui cible quasi-exclusivement notre corps a été publiée sans aucune discussion préalable ni explication.

Les TSMA que nous représentons ne peuvent accepter ce procédé et nous demandons instamment la tenue d'une réunion à ce sujet.

En effet, les taux qui pouvaient sembler élevés par rapport à d'autres corps (mais pas tous loin s'en faut), ont toujours été efficacement défendus par notre ministère, parce qu'ils correspondent à un historique et une situation bien particuliers, très défavorables à la fluidité du déroulement de carrière des TSMA.

Nous ne pouvons pas croire que notre ministère se désintéresse du corps des TSMA au point de laisser une telle situation sans accompagnement ni perspective d'aménagement.

Je vous remercie par avance de la réponse prochaine que vous pourrez nous apporter à ce sujet.

Bien respectueusement »

## **ANOMALIES DANS LE CALCUL DU COMPLÉMENT D'IFSE**

FO agriculture avait demandé la prise en compte des changements d'échelon, intervenus en 2021 avant la mise en place du RIFSEEP (juillet 2021), pour les agents bénéficiant de la prime spéciale, dans le calcul du complément d'IFSE. Le service des ressources humaines s'était engagé à accéder à cette demande. Toutefois, à ce jour, aucun agent concerné n'en aurait bénéficié.

Dans ce contexte, Stéphane TOUZET, Secrétaire Général du SNTMA, a écrit au chef du Service des Ressources Humaine du MAA pour attirer son attention sur le sujet et demander que les corrections nécessaires soient réalisées dans les meilleurs délais :

« Monsieur Le chef du service des ressources humaines,

Lors du CTM du 28 janvier, à une question posée par FO Agriculture sur l'échelon pris en compte pour le calcul du complément IFSE pour les porteurs de la prime spéciale, la réponse de l'administration a été :

*"Les changements d'échelon jusqu'au mois précédent la bascule ont dû être pris en compte dans le calcul de l'IFSE, conformément aux annonces faites au CTM du 4 février 2020. Si cela n'était pas le cas, il faut les signaler sachant que des erreurs peuvent subsister."*

Force est de constater qu'aucun collègue ne nous a signalé une régularisation dans ce sens mais au contraire, nombreux sont ceux qui nous affirment ne rien avoir vu encore sur le salaire de janvier. Les changements d'échelons intervenus au 1er semestre 2020 n'ont été portés que tardivement sur les fiches de paie, la plupart en novembre et le calcul de l'IFSE n'en avait pas tenu compte pour le versement final de décembre.

Quand ce rattrapage d'IFSE sera-t-il effectué ?

Il concerne potentiellement tous les TSMA, anciennement porteurs de la prime spéciale, ayant changé d'échelon au premier semestre 2020, pour atteindre :

- le 8 ème échelon et plus pour le premier et le deuxième grade
- le 6 ème échelon et plus pour le grade de chef technicien

Nos propres calculs nous amènent à penser qu'environ 370 TSMA sont concernés par ce rattrapage de l'IFSE qui s'étage de 70 à 234 €.

Il est urgent de procéder à cette régularisation et je vous remercie par avance des précisions que vous pourrez nous apporter en ce sens.

Bien respectueusement »

**J'adhère au**

